

Eaux & Vilaine agit pour préserver l'eau en qualité et en quantité.

Assistez au Procès du Vannage de l'Isac, une concertation théâtralisée pour la gestion des niveaux d'eau !

Début 2024, Eaux & Vilaine et le Syndicat Mixte Chère-Don-Isac ont engagé une étude de diagnostic et de concertation sur les marais de l'Isac. L'objectif : définir les règles de gestion du vannage de l'Isac pour concilier enjeux et usages du marais. Pour mener à bien cette analyse, le bureau d'étude Camille Alfada a été missionné pour la réalisation de l'étude, se traduisant notamment par une démarche de concertation innovante et originale, à savoir : faire le procès fictif du Vannage de l'Isac sous la forme d'une concertation théâtralisée. Rendez-vous le vendredi 11 octobre 2024.

Les Marais de l'Isac désigne un chapelet de marais dont l'intérêt faunistique et floristique est particulièrement important à l'échelle du bassin versant de l'Isac et des Marais de Vilaine. La qualité de ce milieu est reconnue par un classement en zone Natura 2000, ainsi que par la présence de plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui reconnaissent le caractère remarquable de cet espace naturel.

Le vannage de l'Isac : l'ouvrage hydraulique de régulation des niveaux d'eau.

Situé à la confluence de l'Isac et de la Vilaine, le vannage de l'Isac est l'ouvrage hydraulique qui permet de réguler les niveaux d'eau sur les marais. Sa gestion, assurée par l'établissement public territorial Eaux & Vilaine, est complexe en raison de la nécessité de concilier différents enjeux tant naturels (site Natura 2000, avifaune, espèces aquatiques, espèces protégées ou patrimoniales,

etc.) qu'humains (notamment la gestion agricole de marais). A noter qu'Eaux & Vilaine est également animateur du site Natura 2000 Marais de Vilaine.

Rétablir le bon état écologique : un enjeu fort des marais de l'Isac

Le bon état écologique du marais est aujourd'hui vulnérable car il dépend de la gestion du réseau hydrographique et donc de ses niveaux d'eau mais aussi de la gestion de différentes espèces invasives, notamment la jussie, espèce exotique envahissante, le ragondin ou encore l'écrevisse de Louisiane.

Compte-tenu des ces enjeux et usages, Eaux & Vilaine expérimente depuis plusieurs années, une gestion de ces niveaux d'eau pour améliorer les fonctions écologiques des milieux humides, contraints par la présence de la jussie. A ses côtés, le Syndicat Chère Don Isac assure la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) sur les communes concernées par ce marais. A ce titre, il intervient dans les marais à travers l'entretien des douves et lutte contre la jussie dans le cadre de campagnes d'arrachages.

Une démarche de concertation innovante sous la co-maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine et du Syndicat Chère Don Isac

Compte-tenu des enjeux de reconquête du bon écologique et face à la complexité de gestion du vannage au regard des différents usages, Eaux & Vilaine et le Syndicat Mixte Chère-Don-Isac ont engagé une étude de diagnostic et de concertation sur les marais de l'Isac afin de définir les règles de gestion du vannage de l'Isac.

Le bureau d'étude Camille Alfada a été missionné pour la réalisation de l'étude, se traduisant notamment par une démarche de concertation innovante, à travers le procès fictif du Vannage de l'Isac sous la forme d'une concertation théâtralisée.

Sur scène, l'agence Camille Alfada propose de réaliser une séance de dialogues collectifs originale, sous la forme d'un procès fictif du vannage de l'Isac. Il ne s'agit pas de condamner qui ou quoi que ce soit mais plutôt d'objectiver les problématiques et les constats, d'échanger sur les besoins des différents usagers, permettant de travailler à l'identification de scénarios de gestion et à d'éventuelles mesures d'accompagnement. A la barre ! Partenaires et autres acteurs locaux engagés sur les marais de l'Isac apporteront des témoignages sur la gestion des niveaux d'eau et des marais de l'Isac.

Ce procès totalement fictionnel ne condamne pas ! Il trace les demandes et les enjeux à travers un temps de scénarisation. Chaque partie prenante est invitée à s'exprimer face à deux avocats dont le rôle est de montrer l'entrelacement des intérêts et la complexité tout en traçant des perspectives.

Vendredi 11 octobre 2024, de 14h à 17h, salle culturelle de Guenrouët (44). Sur inscription ici : <https://forms.office.com/e/bsaWvviPX7>

A propos d'Eaux & Vilaine

Acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine agit pour l'aménagement et la gestion de la Vilaine et de ses affluents. Chef de file des enjeux liés au bassin de la Vilaine, Eaux & Vilaine a pour objet d'impulser et de coordonner la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant, de favoriser la gestion équilibrée et durable de l'eau, de concourir à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Parmi les grandes

missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, la préservation de la qualité des milieux, le suivi des poissons migrateurs, la protection du littoral.
+ d'infos sur www.eaux-et-vilaine.bzh/

Contacts Eaux & Vilaine

Appui Technique

Benjamin Bottner, Chargé de mission biodiversité
Unité Biodiversité
P. 06 76 54 27 30
Benjamin.bottner@eaux-et-vilaine.bzh

Contact Presse

Aurélie DRÉAN, Chargée de communication
T. 02 99 90 88 44 / P. 06 13 71 49 43
aurelie.drean@eaux-et-vilaine.bzh